

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2013

---

**OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3910

présenté par  
M. Lurton

-----

**ARTICLE 4 BIS**

À l'alinéa 2, après le mot :

« civil »,

insérer les mots :

« et de la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant des ministères de la France d'outre-mer ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence puisque opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.